

COMPTE RENDU

SEANCE DU 28 Janvier 2022

L'an Deux Mil vingt-deux, le vingt-huit janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis dans l'espace socioculturel, sous la présidence de Mme Marie MILLERAT-DALDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Marie MILLERAT-DALDIN, Dominique GOVIGNON, Bernadette HATIT, Francis LEBLANC, Corinne TIERCE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Manon GAYET, Mr Alain BECQUART.

POUVOIRS :

Mme Manon GAYET a donné pouvoir à Mme Marie MILLERAT-DALDIN,

Mr Alain BECQUART a donné pouvoir à Mr Dominique GOVIGNON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Dominique GOVIGNON

Mme le Maire demande à Mr Philippe DUTEURTRE de présenter le projet concernant la création de vitraux à l'église de VALIGNY, projet porté par l'Association AMEVAL.

Dans un premier temps Mr Philippe DUTEURTRE, présente l'association et rappelle son objet.

L'étude du projet vitraux a commencé en 2019, mais il s'est réellement concrétisé au cours de l'année 2021, avec l'intervention de Mr John KELLOGG dirigeant de l'entreprise MAJJENS, en partenariat avec le Lycée JEAN MONNET.

Mr Philippe DUTEURTRE présente deux devis :

- Clovis Vitrail : 15 810,80 € HT
- MAJJEMS : 12 170,00 € HT

La commune étant propriétaire de cet édifice, il existe deux possibilités de financement :

- Soit par l'AMEVAL, avec une délégation de la maîtrise d'ouvrage du propriétaire à l'association pour lancer une souscription par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine,
- Soit par la commune, qui conserve sa maîtrise d'ouvrage et a la possibilité de demander des subventions, complétées par une souscription, via la fondation du Patrimoine.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt Mr Francis LEBLANC, membre de l'association, n'a pas pris part au débat et au vote.

Après délibération, le conseil municipal, 9 voix pour, 1 abstention, décide de ne pas déléguer cette maîtrise d'ouvrage.

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Mme le Maire propose de créer une commission concernant le projet des vitraux, afin de travailler en collaboration avec l'association AMEVAL.

Après délibération, le conseil municipal décide de désigner 2 conseillers : Mme Marie MILLERAT-DALDIN et Mr Dominique GOVIGNON.

Mme le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la validation du plan de financement prévisionnel suivant concernant la création de trois vitraux sur la façade ouest de l'église.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Natures	Montant HT	Nature	Montant HT
Vitraux	8 950,00	Conseil départemental (30%)	3 651,00
Bavettes (280 + 160)	440,00		
Protections extérieures (1 830 + 950)	2 780,00	Etat : DETR (35%) Bâtiments et équipements communaux	4 259,50
		Communauté de communes	1 825,50
		Total des subventions (80 %)	9 736,00
		Autres : souscription auprès de la fondation du patrimoine en cours	
		Autofinancement de la commune	2 434,00
Total	12 170,00	Total	12 170,00

Après délibération, le conseil Municipal, 10 voix pour :

- Approuve le plan de financement,*
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'état, du conseil départemental, et de la communauté de communes du Pays de Tronçais,*
- Autorise Mme le Maire à mettre en place une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises via la Fondation du Patrimoine. Une convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine en définit les modalités pratiques.*
- Autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.*

Suite à un rendez-vous avec notre agent d'assurance, Mme le Maire indique au conseil municipal que les contrats d'assurance concernant la multirisque et la voiture ont été revus.

Elle précise :

- que l'assurance multirisque augmente de 47,28 €, suite à l'agrandissement de l'atelier et l'ajout de la garantie vol,*
- que l'assurance auto diminue de 145.15 €.*

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer ces nouveaux contrats.

Mme Le Maire indique au conseil municipal que le contrat d'assurance statutaire des agents de la commune serait à renouveler.

Le taux des agents CNRACL est fixé à 7.21 % et celui des agents IRCANTEC à 1.35 %

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer ce nouveau contrat.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de location pour le studio du 1er étage, situé « 2 route des sablons » a été faite.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour louer ce studio à compter du 1^{er} Mars 2022 pour un loyer mensuel de 203 €.

Ce loyer est révisable annuellement, en prenant en compte l'indice « IRL » du 4^{ème} trimestre 2021, dernier indice de référence connu avant la révision.

Mme le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée le contexte de cette convention d'achat d'énergies.

Après concertation avec les collectivités du Département, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) coordonne plusieurs groupements de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l'ensemble des membres adhérents.

A ce jour, 4 conventions de groupements de commande sont en vigueur. Il convient d'apporter plus de lisibilité aux adhérents sans alourdir les démarches préalables au lancement des consultations.

Mme le Maire propose d'adopter une nouvelle convention de groupement de commandes, multi-énergies et indépendantes du niveau de puissance, qui simplifiera les relations entre les membres du groupement et le SDE 03.

Après délibération, le conseil municipal, aucune voix ne s'y opposant, décide d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'énergies, annexée à la présente délibération, et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

Afin de prendre en compte les changements intervenus au sein du Conseil Municipal, Mme le Maire propose de modifier la composition des commissions communales sur la base du volontariat des conseillers ci-dessous, comme suit :

Commission d'appel d'offres : Alain BECQUART, Franck DEUSS, Dominique GOVIGNON, Marie MILLERAT-DALDIN.

Commission du budget : Alain BECQUART, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Marie MILLERAT-DALDIN.

Centre Communal d'Actions Sociales : Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Bernadette HATIT, Marie MILLERAT-DALDIN.

Communication, Tourisme, Associations, Cérémonie, citoyenneté et jeunesse : Manon GAYET, Dominique GOVIGNON, Marie MILLERAT-DALDIN.

Cadre de vie, entretien des bâtiments, Maisons fleuries : Alain BECQUART, Manon GAYET, Dominique GOVIGNON, Marie MILLERAT-DALDIN.

Voirie, Chemins communaux, Cimetière : Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Manon GAYET, Marie MILLERAT-DALDIN.

Révision des listes électorales : Manon GAYET

Afin de prendre en compte les changements intervenus au sein du Conseil Municipal, Mme le Maire propose de procéder à la nomination des représentants de la commune, sur la base du volontariat des conseillers, comme suit :

Cantine scolaire : Marie MILLERAT-DALDIN, déléguée titulaire et Franck DEUSS, délégué suppléant.

Centre Social de Lurcy Lévis : Marie MILLERAT-DALDIN, déléguée titulaire, Dominique GOVIGNON, délégué suppléant.

Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier – SDE 03 : Marie MILLERAT-DALDIN, déléguée titulaire, Alain BECQUART délégué suppléant

SIVOM Nord Allier : Alain BECQUART, Dominique GOVIGNON délégués titulaires et Bernard CHORGNON, Franck DEUSS délégués suppléants.

Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) : Alain BECQUART.

Correspondant défense : Marie MILLERAT-DALDIN

CNAS : Marie MILLERAT-DALDIN

Syndicat Intercommunal de gestion du Collège de Lurcy Lévis : Marie MILLERAT-DALDIN, Dominique GOVIGNON, délégués titulaires et Franck DEUSS, Manon GAYET, délégués suppléants.

Association du Pays de Tronçais : Marie MILLERAT-DALDIN déléguée titulaire et Dominique GOVIGNON délégué suppléant.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Marie MILLERAT-DALDIN titulaire, Alain BECQUART suppléant.

Commission Ecole de la communauté de communes du Pays de Tronçais : Marie MILLERAT-DALDIN titulaire ; Bernard CHORGNON suppléant.

Commission voirie de la communauté de communes du Pays de Tronçais : Franck DEUSS titulaire et Bernard CHORGNON suppléant ;

Commission intercommunale des Impôts locaux : Marie MILLERAT-DALDIN, Dominique GOVIGNON, titulaires ; Alain BECQUART, Manon GAYET, suppléants.

Commission du SICTOM : Alain BECQUART, Bernard CHORGNON, titulaires ; Dominique GOVIGNON, Marie MILLERAT-DALDIN, suppléants.

Commission du Syndicat de voirie : Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, titulaires ; Alain BECQUART, Manon GAYET, suppléants.

Commission du Syndicat intercommunal pédagogique de Coulevre-Valigny : Alain BECQUART, Dominique GOVIGNON, Marie MILLERAT-DALDIN titulaires ; Bernard CHORGNON, Franck DEUSS suppléants.

Suite à l'inspection des ponts enjambant « La Rigole » par les services de la communauté de communes du Pays de Tronçais, Mme le Maire informe le conseil municipal, qu'un arrêté de tonnage de 16 tonnes sera pris pour l'ensemble de ces ponts, afin de les préserver.

Mme le Maire donne le compte rendu de la réunion de programmation des travaux concernant la rénovation de la mairie.

Un ajustement du macro planning a été réalisé.

Le déménagement du secrétariat de la mairie est prévu vers le 17 Février. Mme le Maire invite les conseillers à apporter leur concours lors des diverses opérations de déménagement.

Mr Dominique GOVIGNON donne le compte rendu du comité de pilotage du Centre Social de Lurcy Lévis. Il précise qu'un recensement des enfants en difficultés scolaires a été réalisé. Tous les mercredis de 10h à 12h, une animatrice du centre social, intervient à la garderie pour apporter un soutien aux enfants.

Mme le Maire précise les points suivants du conseil communautaire du 27 Janvier 2022 :

- La convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier remplace la convention jeunesse,
- L'adoption définitive du PCAET est prévue le 24 Février 2022,
- Suite au comité départemental de transition énergétique, le Président de la communauté de communes du Pays de Tronçais indique qu'il faut oublier l'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire.

Mme le Maire donne le compte rendu de la réunion sur le curage et la réparation du barrage de l'étang de Goule : la vanne de la digue est à refaire.

Mme Delphine DESCHAUME demande des précisions par rapport à la demande de location à titre gratuit de l'espace festif par le Centre Social de Lurcy Lévis.

Mme le Maire explique que le Centre Social de Lurcy Lévis souhaite organiser une soirée culturelle le 11 Mars 2022, gratuite et ouverte à tous, en contrepartie de la mise à disposition gracieuse de l'espace socioculturel. La municipalité a effectivement émis un avis favorable à cette demande.

Après délibération, le conseil municipal (10 voix pour, 1 contre) émet un avis favorable à la location gratuite de l'espace festif pour cette manifestation.

Mme le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions suivantes :

- Maison Familiale Rurale de Limoise,*
- Association APF France handicap,*
- Association Nord Bocage,*

Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable.

Mme le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention du CEN 03 (Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier).

Cette association œuvre depuis plus de 20 ans pour une préservation du patrimoine naturel au travers d'actions concertées impliquant propriétaires, usagers, collectivités, services de l'Etat. Membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels, elle a pour mission la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel. Son activité couvre l'ensemble du département de l'Allier et se prolonge sur les espaces naturels se déployant à l'extérieur du département (notamment le Val de Loire).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter un soutien financier à hauteur de 50 €

Mme le Maire rappelle que la commune adhère déjà à l'association « Epicerie solidaire du bocage bourbonnais ».

Cette association vise à développer l'autonomie des habitants rencontrant des difficultés économiques sur notre territoire.

Ses objectifs sont de permettre à ces personnes d'améliorer leur situation financière et de les rendre acteurs, dans une dynamique d'insertion sociale.

Après délibération, le Conseil Municipal (10 voix pour, 1 contre) décide de poursuivre cette adhésion moyennant la somme de 1 € par habitant.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Delphine DESCHAUME interroge Mme le Maire sur les points suivants :

- Quelles sont les compétences de la municipalité, et celles des conseillers ?

Mme le Maire précise, que la municipalité travaille sur les dossiers. Elle émet des propositions, qui sont présentées pour délibération en conseil municipal

Site internet : Mme le Maire précise qu'une étude concernant le site internet est en cours (demandes de devis auprès de Webmasters). Cette question sera étudiée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Mme le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Céline GUILLAUMIN, concernant un projet de développement commercial. De ce fait, elle émet le souhait de louer le local commercial de la commune afin de développer et diversifier son activité actuelle.

Après débat, Mme le Maire propose au conseil municipal d'inviter Mme Céline GUILLAUMIN lors de la prochaine séance, afin qu'elle présente son projet.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle envisage d'organiser une réunion d'informations communales fin février, début mars.

Cette réunion permettra de présenter aux administrés, les réalisations et l'avancée des projets.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'une administrée concernant l'implantation d'éoliennes.

Celle-ci demande de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal, l'annulation de la délibération autorisant cette étude.

Mr Aimé CHEMINOT demande à Mme le Maire de faire enlever les panneaux anti-éoliens qui le gênent.

Mme le Maire lui précise qu'elle n'a pas la compétence en la matière, car ces panneaux sont installés sur des propriétés privées.